

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale : Derbibond NT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principale : Utilisations industrielles

Utilisation(s) particulière(s) : Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Imperbel N.V./S.A
 Bergensesteenweg 32
 1651 Lot, Belgium
 Tel.+32 2 334 87 00
 Fax:+32 2 377 01 90
 Adresse e-mail:info@derbigum.com
 Site internet:www.derbigum.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : + 32 3 575 55 55 (24h/24h)

BELGIE/BELGIQUE

Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum
 c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245

FRANCE

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de
 Paris +33 1 40 05 48 48
 Hôpital Fernand Widal

SWITZERLAND

Centre Suisse d'Information Toxicologique
 Swiss Toxicological Information Centre +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE

Mélange : classification CLP non requise

2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Mélange : classification CLP non requise

2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)

Non applicable.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas de classification : Résultats des évaluations PBT et VPVB : Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE
Acide acétique	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° index CE) 607-002-00-6	0,01 - 1	R10 C; R35
Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Acide acétique	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° index CE) 607-002-00-6	0,01 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Consulter un médecin si nécessaire.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler un médecin.
- Conseils supplémentaires : Le secouriste doit se protéger.
Voir également section 8 .
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Pas d'information disponible.
- Contact avec la peau : Aucune information disponible.
- Contact avec les yeux : Pas d'information disponible.
- Ingestion : Pas d'information disponible.
- Autres effets nocifs : Aucune information disponible.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin si les symptômes persistent ou en cas de doute.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.
- Dangers spécifiques : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées toxiques.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3. Conseils aux pompiers

- Conseils aux pompiers : Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu .
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence : Porter un équipement de protection individuel.
Voir également section 8.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Conseil pour les services de secours : Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté individuel peut intervenir.
Voir également section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Éviter un déversement supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Endiguer.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également section 8 .

Voir également section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Assurer une ventilation adéquate.
Porter un équipement de protection individuel.
Voir également section 8 .
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Ne pas fumer.
Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.
Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles.
- Mesures d'hygiène : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
- Matériel d'emballage : Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Données non disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition :

Acide acétique (64-19-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK (mg/m ³)	50 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	20 ppm



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Derbibond NT

Page : 5/ 11

Révision nr : 1

Date d'émission :
08/11/2012

Remplace la fiche :

Acide acétique (64-19-7)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	25 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	38 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	25,0 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	37,0 mg/m ³
Chypre	OEL TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
Chypre	OEL TWA (ppm)	10 ppm
France	VLE (mg/m ³)	25 mg/m ³
France	VLE (ppm)	10 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	25 mg/m ³ (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Gibraltar	OEL TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
Gibraltar	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	37 mg/m ³
Grèce	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	25 mg/m ³
Espagne	VLA-ED (ppm)	10 ppm
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	37 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	15 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	50 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	25 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	25 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	25 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	10 ppm
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	13 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	5 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	25 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	10 ppm
Hongrie	AK-érték	25 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	25 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	25 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	10 ppm
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	37 mg/m ³



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Derbibond NT

Page : 6/ 11

Révision nr : 1

Date d'émission :
08/11/2012

Remplace la fiche :

Acide acétique (64-19-7)		
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	15 ppm
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	25 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	25 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	10 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m ³)	37,5 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (ppm)	20 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	15 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	30 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	25 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	10 ppm
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	13 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	5 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	25 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	10 ppm

Procédures recommandées de contrôle : Mesure de la concentration dans l'air
Contrôle et mesure de l'exposition individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle :
- Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire :
- Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
 - Respirateur avec un masque complet (EN136).
 - Respirateur avec un demi-masque (EN140).
 - Type de filtre recommandé: A (EN141).
- Protection des mains :
- Exposition répétée ou prolongée : Gants de protection conformes à EN 374. La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
- Protection oculaire :
- S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 .
- Protection de la peau et du corps :
- Une tenue de protection n'est pas absolument nécessaire.
- Mesures d'ordre technique :
- Assurer une ventilation adéquate.
 - Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 - S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des postes de travail.
 - Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

dispersions, et les expositions
Voir également section 7.

Contrôle d'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide visqueux
Couleur	: noir
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif (mg/m ³)	: aucune donnée disponible
pH	: non applicable
Point de congélation	: aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 250 - 270 °C
Point d'éclair	: > 200 °C
Taux d'évaporation	: aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,15
Hydrosolubilité	: miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 300 °C
Température de décomposition	: non applicable
Viscosité	: 12000 mm ² /s (@40°C)
Propriétés explosives	: non applicable Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: non applicable La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.

9.2. Autres informations

Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir également section 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Voir également section 7:
Manipulation et stockage .

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète. Monoxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Acide acétique (64-19-7)	
DL50/orale/rat	3310 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	1060 mg/kg
CL50/inhalatoire/4h/rat	11,4 mg/l (Exposure time: 4 h)

Irritation : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: non applicable

Corrosivité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: non applicable

Sensibilisation : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité à dose répétée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Mutagénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Information supplémentaire

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, Voir section 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques : L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

Acide acétique (64-19-7)	
CL50/96h/poisson	79 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

Acide acétique (64-19-7)	
CE50/48h/daphnies	47 mg/l (Exposure time: 24 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	75 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CE50 Daphnies 2	65 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Données non disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Données non disponibles

Coefficient de partage n-octanol/eau : aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB : Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Information écologique supplémentaire : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Restrictions d'utilisation :

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens des définitions de la directive 67/548/CEE du Conseil et de la directive 1999/45/CE : Derbibond NT - Acide acétique

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

40. Substances conformes aux critères d'inflammabilité définis dans la directive 67/548/CEE et classées comme inflammables, facilement inflammables ou extrêmement inflammables, qu'elles figurent ou non dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008. : Acide acétique

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. : aucun(e)
Autorisations : non applicable

15.1.2. Directives nationales

DE: WGK : Aucune information disponible.
NL : ABM : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen (B)
DA: Dansk PR-nr. : 2311006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non demandé

SECTION 16: Autres informations

Textes complets des phrases R-,H- et EUH

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables Catégorie 3
Skin Corr. 1A : corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
R10 : Inflammable.
R35 : Provoque de graves brûlures.
C : Corrosif

Sources des principales données utilisées dans la fiche : European Chemicals Bureau (<http://esis.jrc.ec.europa.eu>)
SDS from supplier, dated 24/08/2011

Abréviations et acronymes : ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE)
IATA = International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (le code maritime international des marchandises dangereuses)
LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
EC50 = Concentration effective médiane
LC50 = Concentration létale médiane
LD50 = Dose létale médiane
TLV = Valeurs seuil
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
STEL = Valeur limite à court terme persistante, bioaccumulable et toxique

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11/ 11
		Révision nr : 1
	Derbibond NT	Date d'émission : 08/11/2012
		Remplace la fiche :

vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).

WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.